



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

SOCIÉTÉ DES PARENTS DE L'ÉCOLE MICHAËLLE JEAN

PROCÈS VERBAL – 15 OCTOBRE 2016

A. Liste de présence

Marc Parisien, Latifa Ben Malek, Isabelle Gagnon, Christophe Nayet, Veronique Wilson, Lowe Anta, Sylvie Dassylva, David Caron

B. Structure de la Société

David Caron est venu à la réunion pour expliquer comment le fonctionnement du conseil et de la société doit être mis en place.

La société a été créée en utilisant les 'Society Bylaws'. Le quorum attendu à l'Assemblée Générale est de 3 personnes. Les positions nécessaires sont les suivantes :

Président: Isabelle Gagnon

Vice-Président: Souleiman Bouraleh

Secrétaire: Veronique Wilson

Trésorier : Lowe Anta

Conseillers : Ibrahim Karidio
Christophe Nayet

La prochaine étape est la revue de nos statuts et règlements, l'ouverture de compte en banque et ensuite contacter Alberta Gaming

Les statuts et règlements doivent être approuvés à une Assemblée Générale.

C. Vote des membres de la société des parents de l'École Michaëlle Jean

Les membres suivant ont été votés à l'unanimité :

- Veronique Wilson
- Isabelle Gagnon
- Souleiman Bouraleh

D. Fonds

Si nous empruntons de l'argent, nous devons d'abord communiquer cette information à tous les membres de la société dans une assemblée générale pour que la responsabilité soit collective aux parents de l'école. Pour le moment, dans les 'Society bylaws', nous ne pouvons pas emprunter de l'argent.

E. Statuts et règlements

Nous devons ajouter que les parents qui payent des frais scolaire de l'école Michaëlle Jean sont membres de la société ce qui leur donne un droit de discussion.

Nous devons écrire une règle de dissolution : que nous devons faire s'il y a dissolution de la société.
A qui vont nos fonds/biens ?

Christophe Nayet propose les frais de membership soit le minimum des frais scolaires qui sont élevés à \$160, appuyé par Ibrahim et accepté à l'unanimité.

F. Fond de dotation – divise en deux

Le fond de dotation de l'école publique de Gabrielle Roy a été divisé en deux avec l'école Michaëlle Jean. Il faut contacter Joël pour s'assurer que tout est en place. Christophe fera un suivi.

G. Signatures:

Les positions suivantes auront le droit de signataire sur les comptes en banques :

- Trésorier
- Président
- Secrétaire

Deux signatures seront nécessaires pour chaque chèque.

Christophe Nayet propose que les individus suivants aient le droit de signature (Lowe Anta, Isabelle Gagnon, Veronique Wilson), appuyé par Souleiman Bouraleh et accepté à l'unanimité.

H. Prochaine Réunion

3 Novembre à 18H30

